

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA
PLACE MONDÉSIR
à Bordeaux et Mérignac**

**BILAN DE CONCERTATION
Concertation préalable
12 mars 2024 – 15 mai 2025**



Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-1mcf1108596-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
PARTIE 1 – LE DISPOSITIF DE CONCERTATION.....	6
Annonces règlementaires et légales.....	6
Le dispositif de communication.....	7
PARTIE 2 – LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION.....	8
Les dossiers de concertation.....	8
Les registres de contributions.....	8
Les forums participatifs.....	9
La balade urbaine.....	10
La réunion avec les commerçants.....	10
Les stands mobiles.....	11
Les engagements de la charte de la participation.....	12
PARTIE 3 – LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS.....	13
La gestion du projet.....	13
Le cadre de vie.....	13
Les services et commerces.....	19
Les mobilités.....	21
PARTIE 4 : ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION.....	29
CONCLUSION.....	33
ANNEXES.....	34
Annexe n°1 : Délibération sur les modalités de concertation.....	34
Annexe n°2 : Avis d’ouverture de la concertation.....	35
Annexe n°3 : Avis d’information de l’ouverture de la concertation.....	35
Annexe n°4 : Publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.....	35
Annexe n°5 : Publication sur le site internet de la mairie de Mérignac.....	36

Annexe n°6 : Article publié dans le journal « Sud-Ouest »	36
Annexe n°7 : Panneau d’affichage.....	37
Annexe n°8 : Affiches	37
Annexe n°9 : Flyers et courriers distribués.....	38
Annexe n°10 : périmètre de diffusion en boite aux lettres.....	38
Annexe n°11 : Dossier de concertation.....	39
Annexe n°12 : Mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole	39
Annexe n°13 : Avis de clôture de la concertation	39

PRÉAMBULE

Les villes de Bordeaux, de Mérignac ainsi que Bordeaux Métropole se sont engagées dans le réaménagement de la place Mondésir afin de l'adapter aux besoins actuels et futurs. Peu réaménagée au cours de la cinquantaine d'années passées, cette place est aujourd'hui perçue comme un lieu de passage plutôt qu'un lieu de vie.



Le 2 février 2024, par délibération, le Conseil de Bordeaux Métropole a fixé des **enjeux** concernant le réaménagement de la place Mondésir (voir l'annexe n°1) :

- Créer du lien entre la place Mondésir et son tissu urbain ;
- Faire une place vivante par ses espaces publics, plutôt qu'un espace routier fonctionnaliste ;
- Créer une aménité paysagère et environnementale ;
- Intégrer le réseau REVE, améliorer la place donnée aux transports en commun et intégrer les évolutions générées par la Délégation de service public (DSP) transports ;
- Prendre en compte les évolutions potentielles d'Auchan ;
- Donner une place aux piétons et traiter les cheminements piétons avec une mise aux normes conforme aux déplacements des Personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Renaturer la place ;
- Intégrer la problématique des stationnements ;
- Maintenir le dynamisme commercial de la place, relocaliser le marché, développer la vie de quartier ;
- Préserver les quartiers résidentiels mitoyens des circulations de transit.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs **objectifs** ont été établis par les collectivités :

- Valoriser les commerces côtés nord et sud en élargissant les trottoirs et terrasses dévolus aux piétons ;
- Offrir la possibilité à l'espace du sud d'accueillir le marché le dimanche et d'autres usages le reste du temps. La relocalisation du marché devra se faire sans impact, même temporaire, sur son activité ;
- Conférer à la place une véritable qualité paysagère et urbaine afin de la rendre plus vivante et de développer la vie de quartier ;

- La désimperméabiliser et la végétaliser pour en faire un espace plus propice aux piétons et aux usages récréatifs de proximité.

Un **calendrier** du réaménagement a ensuite été défini :



Dans un premier temps, une programmation a été réalisée sur la base du cahier des charges des collectivités. Plusieurs **invariants** ont donc été définis pour permettre l'intégration de la place Mondésir à son contexte urbain actuel :

1. Privilégier les déplacements des **piétons** et des personnes à mobilité réduite (**PMR**) ;
2. **Développer les transports en commun** pour fluidifier leur trafic et les rendre plus réguliers ;
3. **Sécuriser les déplacements des cyclistes** et éviter les conflits d'usage avec les automobilistes ;
4. Mettre le **stationnement** au service des commerces et des riverains et repenser la place de la voiture ;
5. **Végétaliser** la place Mondésir ;
6. Faire de la place un **espace de vie**.

Cette programmation a par la suite été affinée par les **études préliminaires**, qui ont permis d'envisager les possibilités de réaménagement de la place Mondésir.

Dans la perspective d'**alimenter ces études préliminaires** et conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, la délibération n°2024-94 du 2 février 2024 a ouvert la concertation sur le réaménagement de la place pour nourrir le travail technique des avis et des contributions du public. Elle s'est tenue du 12 mars 2024 au 15 mai 2025.

Cette concertation a été réalisée en deux temps. Le premier pour élaborer les études préliminaires sur la base de la programmation et le deuxième, pour échanger sur le travail technique réalisé par le bureau d'études.

PARTIE 1 – LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Annonces réglementaires et légales

Conformément aux articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, le réaménagement de la place Mondésir a été soumis à une concertation réglementaire. Le projet a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil de Bordeaux Métropole le 2 février 2024 ainsi que d'un arrêté de concertation émis le 14 février 2024 (N°24METAJPP00126) et signé par le président de Bordeaux Métropole Alain Anziani (voir annexe n°2).

Il est possible de consulter cet avis d'ouverture de la concertation :

- Sur le site internet de Bordeaux Métropole, accessible à l'URL suivante :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/reamenagement-de-la-place-mondesir-bordeaux-et-merignac>
- Sur le site internet de Sud-Ouest, accessible à l'URL suivante :
<https://www.sudouest.fr/annonces-legales/2405593> (voire annexes n°3 et n°13)

La démarche de concertation préalable s'est déroulée du 12 mars 2024 au 15 mai 2025. Elle a deux objectifs principaux :

- 1) **Inform**er au mieux les personnes concernées par le projet de réaménagement de la place Mondésir (riverains, usagers, commerçants, etc.) ;
- 2) **Permettre l'expression** en favorisant les échanges pour recueillir les avis, remarques ou questionnements des personnes participantes.

Pour répondre au mieux à ces deux objectifs, 6 modalités de concertation ont été mises en œuvre :

- Mise à disposition de **dossiers de concertation** (en formats numérique et papier)
- Mise à disposition de **registres de contribution** (en formats numérique et papier)
- Réalisation de **deux forums participatifs**
- Organisation d'une **balade urbaine**
- Réalisation de **stands mobiles**
- Organisation d'une **réunion avec les commerçants**

Le dispositif de communication

Les relais

La mairie de Bordeaux, celle de Mérignac, ainsi que Bordeaux Métropole ont par ailleurs informé les riverains et usagers de la place de l'avancement du projet et de la concertation, grâce à leurs sites internet :

- Sur le site internet de Bordeaux Métropole, accessible à l'URL suivante (voir annexe n°4) :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/reamenagement-de-la-place-mondesir-bordeaux-et-merignac>
- Sur le site internet de la ville de Mérignac, accessible à l'URL suivante (voir annexe n°5) :
<https://www.merignac.com/actualites/transformer-mondesir-donnez-votre-avis>

D'autres relais médiatiques ont également été effectués :

- Dans le journal Sud-Ouest, accessible en ligne à l'URL suivante (voir annexe n°6) :
<https://www.sudouest.fr/gironde/merignac/merignac-la-place-mondesir-sera-reamenagee-en-2028-a-quoi-pourrait-elle-ressembler-19006788.php>

Les supports

Dans l'objectif d'avertir le plus de personnes possibles, les maîtres d'ouvrage ont communiqué au travers de leurs sites internet, mais également de supports physiques :

- Un **panneau** affiché sur le parking de la place Mondésir (voir annexe n°7)
- Des **affiches** postées dans différents lieux (panneaux d'affichages, commerces et services, etc.) (voir annexe n°8)
- **900 flyers** distribués dans les boîtes aux lettres des habitants, **1000 flyers** mis à disposition des clients dans les commerces et **50 flyers** distribués aux passants (voir annexes n°9 et n°10)
- Un **courrier** d'invitation destiné aux riverains de la place Mondésir (voir annexe n°10)

PARTIE 2 – LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

Les dossiers de concertation

Le dossier de concertation est un document numérique et papier, permettant d’informer tout un chacun de l’état d’avancement du projet dans son ensemble. Ceux-ci ont été rendus disponibles :

- En format **papier** :
 - Aux horaires d’ouverture de la mairie de Mérignac, 60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac ;
 - Aux horaires d’ouverture de la mairie de quartier de Bordeaux-Caudéran, 130 Avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux ;
 - Aux horaires d’ouverture de Bordeaux Métropole – Pôle Territorial Ouest, 10-12 Rue des Satellites, 33185 Le Haillan ;
 - Aux horaires d’ouverture de Bordeaux Métropole – Pôle Territorial de Bordeaux, 4 Rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux ;
 - Lors de l’ensemble des évènements de concertation organisés.
- En format **numérique** :
 - Sur le site internet de participation de Bordeaux Métropole (voir annexe n°11), accessible à l’URL suivante :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Tout au long de la concertation préalable, de nombreux riverains et usagers ont consulté le dossier de concertation en ligne. Lors de chaque évènement, des dossiers étaient à disposition des participants et au total, ce sont plus de 150 dossiers qui ont été distribués.

Les registres de contributions

Un registre de contributions permet à chaque personne souhaitant s’exprimer au sujet d’un projet de laisser une question, une remarque, ou un avis par écrit, qui sera analysé par l’équipe en charge du projet.

Ceux-ci ont été rendus disponibles :

- Un registre en format **papier** a été déposé dans chacun des lieux suivants :

- Aux horaires d'ouverture de la mairie de Mérignac, 60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac
1 contribution a été enregistrée ;
 - Aux horaires d'ouverture de la mairie de quartier de Bordeaux-Caudéran, 130 Avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux ;
 - Aux horaires d'ouverture de Bordeaux Métropole – Pôle Territorial Ouest, 10-12 Rue des Satellites, 33185 Le Haillan ;
1 contribution a été enregistrée ;
 - Aux horaires d'ouverture de Bordeaux Métropole – Pôle Territorial de Bordeaux, 4 Rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux ;
 - Lors de l'ensemble des évènements de concertation organisés.
- Un registre en format **numérique** a été rendu disponible :
- Sur le site internet de participation de Bordeaux Métropole (voir annexe n°12), accessible à l'URL suivante :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr>
179 contributions ont été enregistrées.

Les forums participatifs

Le forum participatif permet de présenter le projet en plénière, puis de recueillir les contributions des participants sur des stands thématiques.



Un premier forum participatif s'est déroulé le **14 mars 2024** de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de la Glacière de Mérignac, 56 Rue Armand Gayral, 33700 Mérignac. **86 personnes** y étaient présentes.

Il avait pour objectifs de présenter la programmation du réaménagement de la place Mondésir, de lancer la démarche et de recueillir les questions et contributions des participants sur des stands thématiques (usages actuels et souhaités et un zoom sur l'espace au sud de la place).

Le second forum participatif s'est déroulé le **10 décembre 2024** de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de la Glacière de Mérignac. **62 personnes** y étaient présentes. Ce forum participatif avait pour objectif de restituer les enseignements de la première phase de concertation et de présenter l'avancement du projet et d'approfondir la réflexion sur les mobilités, la façade nord de la place et sa façade sud.



La balade urbaine

La balade urbaine permet de recueillir les contributions des participants directement sur le territoire du projet.

Le 21 mars 2024 entre 18h00 et 20h00, une balade urbaine sensitive a été organisée pour permettre aux **40 participants** une projection sur la place Mondésir. Lors du temps de déambulation sur la place, les participants se sont exprimés de **manière individuelle** et ont ensuite **partagé leurs réflexions individuelles**.



La réunion avec les commerçants

La réunion avec les commerçants permet d'organiser un temps d'information et d'échanges avec ces acteurs spécifiques de la vie d'un quartier.

La place Mondésir concentre une part importante de commerces. Pour cette raison, les collectivités ont souhaité intégrer à la réflexion les commerçants en organisant une réunion pour **recueillir leurs perceptions et contributions sur la programmation**. Une réunion destinée aux commerçants a donc été tenue de 14h30 à 16h00 le 6 avril 2024 au sein du restaurant « Temps à nouveau » et a accueilli **10 participants**.



L'objectif de cette rencontre était d'identifier les **contraintes et les besoins** liés aux activités commerciales de la place, le mode de **fonctionnement actuel** des commerçants et les **points d'amélioration** pour la place de demain.

Les stands mobiles

Un stand mobile est un espace d'information et de contribution sur un lieu de passage pour les riverains et usagers d'un projet.



Quatre stands mobiles ont été réalisés pendant toute la démarche de concertation.

Pendant la première phase de concertation :

- Le 17 avril 2024 entre 17h00 à 19h00 sur le parvis de la maison des habitants de la Glacière. 24 participants ont laissé 43 contributions.
- Le 28 avril 2024 entre 10h00 et 12h30 sur un emplacement du marché de la place Mondésir situé sur

le parking de Auchan. 54 participants ont laissé 82 contributions.

Pendant la deuxième phase de concertation :

- Le 15 décembre 2024 entre 10h00 à 12h00 sur un emplacement du marché de la place Mondésir situé sur le parking d'Auchan. 52 participants ont laissé 77 contributions.
- Le 17 décembre 2024 entre 17h00 et 19h00 sur la place Mondésir. 8 participants ont laissé 24 contributions.



Les engagements de la charte de la participation

Le 28 février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public* : elle s'est engagée à tenir, sur chaque concertation, 22 engagements en faveur d'une participation vertueuse. Au terme de la concertation sur le réaménagement de la place Mondésir, Bordeaux Métropole estime** avoir particulièrement mis l'accent sur les engagements suivants :

- **L'information du public tout au long de la concertation** (inclut 4 autres engagements afférents) : le public a eu accès à une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible sur le projet, grâce au dossier de la concertation, aux divers supports d'information utilisés lors des rencontres et à toutes les explications complémentaires fournies lors de ces rencontres. Ces supports d'information ont particulièrement explicité la nature du projet, les responsabilités de la Métropole dans le projet et les questions à débattre.
- **Le bilan du processus** : des comptes-rendus ont été publiés après chaque rencontre. Le présent bilan final dresse la synthèse exhaustive des contributions citoyennes recueillies ; il explicite, en la motivant, la manière dont la Métropole a pris en compte ou non les contributions du public dans ses choix ultimes.
- **La diversité des publics** : la Métropole a cherché à informer le grand public, dans toute sa diversité, de la possibilité de participer (cf. Le dispositif de communication). Des formats variés de rencontre ont été proposés (réunions en salle, balade sur site, stands sur la place à diverses occasions) afin de s'adapter aux habitudes de publics variés. Une réunion a été spécialement consacrée aux commerçants pour qu'ils puissent traiter de sujets qui leur étaient propres.
- **L'égalité de l'accès à l'information, à la parole et à l'écoute, l'équivalence de traitement des points de vue exprimés et l'acceptation des divergences** : la Métropole s'est attaché les services d'une agence spécialisée en concertation, l'agence Neorama, afin de garantir ces trois engagements. A travers les questionnaires de satisfaction, une majorité des participants a reconnu qu'ils avaient été tenus (cf. Partie 4 – Analyse des questionnaires de satisfaction).
- **L'implication des participants** : l'ensemble des rencontres a permis de mesurer la forte implication des citoyens-participants : ils se sont approprié le sujet, ont argumenté leurs positions, ont pris en compte l'intérêt collectif du projet et ont fait preuve d'une attitude constructive dans la façon de le discuter.

*La charte est consultable sur <https://www.bordeaux-metropole.fr> (rubrique La Métropole/Feuilles de route).

**Il s'agit d'une auto-évaluation réalisée par la Métropole, complétée par les appréciations des citoyens recueillies au moyen des questionnaires de satisfaction en fin de rencontres participatives.

PARTIE 3 – LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

La gestion du projet

Plusieurs questions ont été formulées au cours des deux phases de concertation concernant les modalités de gestion du projet :

- Quelle est **la durée de réalisation** du réaménagement de la place Mondésir ?
- Qui assurera la maîtrise d'œuvre de ce projet ?
- **La destruction de bâtiments adjacents est-elle nécessaire** dans le cadre du réaménagement de la place ?

Le financement de ce projet par les collectivités a également été l'objet de questions. Les collectivités ont indiqué que le réaménagement de la place sera **financé par Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux et de Mérignac** et que le coût total des travaux est estimé entre **4 et 4,5 millions d'euros HT**, hors réseaux concessionnaires.

Enfin, un contributeur a également suggéré de **conserver la place en l'état** en raison de la pénibilité des travaux.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Il est difficile d'évaluer la durée de réalisation du réaménagement global de la place, à ce stade des études. On peut toutefois estimer que ces travaux dureront de 2 à 3 ans, en intégrant les travaux des concessionnaires de réseaux. Ils se feront par secteurs afin de permettre la poursuite des activités (circulation, commerces). La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement constitué d'un BET de VRD (Verdi), ainsi que d'une agence de paysage et d'urbanisme (LS2), missionné par Bordeaux Métropole.

Il n'est pas jugé nécessaire, à ce stade, de démolir des bâtiments pour réaliser le projet.

Le cadre de vie

Les riverains de la place Mondésir ont été appelés à faire part de leur avis sur leur cadre de vie. Pour cela, plusieurs thématiques ont été abordées : intégration au paysage, revêtements, équipements, aménagements, etc.

Le paysage et l'ambiance de la place

Les participants ont, pour beaucoup, fait valoir leur attrait pour une place à la fois **vivante et calme**, s'apparentant à une « petite place de village ». Les **exemples de la place Gambetta et de la place Nansouty** sont revenus fréquemment pour donner des éléments de comparaison. **Le réaménagement du centre de Pessac** a également été cité en exemple. Toutefois, quelques participants doutent de la possibilité de transformer la place en un espace convivial, compte tenu d'une faible densité de population estimée.

Par ailleurs, certains ont fait état de leur volonté d'accéder à une **place sécurisée, éclairée de nuit**, dont les luminaires ne s'allumeraient que lorsque des mouvements seraient détectés.

De manière générale, les riverains et usagers de la place Mondésir ont souhaité voir le contraste paysager entre la place et les quartiers alentours diminuer, **en évitant le béton et les espaces minéraux**, ainsi que les bâtiments à plusieurs étages.

Ils ont également déploré le nombre de panneaux de signalisation, d'espaces résiduels et d'objets urbains encombrants. Les riverains ont ainsi formulé le besoin de **faire le vide** pour conférer à la place **de la sérénité** ainsi qu'**une véritable unité spatiale**.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Le réaménagement de la place Mondésir poursuit bien l'objectif de faire de la place un véritable lieu de vie et d'animation. L'objectif est également de désimpermeabiliser l'espace et le végétaliser, en lui conférant une véritable qualité paysagère. Les études vont également prendre en compte les questions de sécurité qui ont fait l'objet de contributions du public.

Le choix du sol et du revêtement

Les participants ont également contribué sur les matériaux utilisés pour **les sols** de la future place. Même si certains ont souhaité voir davantage de terre, d'autres ont notifié le manque d'accessibilité de ce type de revêtement pour les personnes à mobilité réduite¹ (PMR), excluant également les

¹ La définition légale d'une "Personne à Mobilité Réduite" inclut l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les

graviers. Quelques participants ont aussi formulé le souhait de prévoir **un revêtement suffisamment résistant** pour soutenir les flux, éventuellement le marché et autres évènements, notamment sur la partie sud de la place. Les choix se sont donc davantage tournés vers des **matériaux clairs, perméables et lisses comme des pavés ou des dalles sur les allées, couplés à de la pleine terre dans les espaces verts.**

Les réponses de Bordeaux Métropole

Le projet vise à désimperméabiliser la place partout là où cela est possible, tout en tenant compte de la nécessaire accessibilité pour les PMR. En revanche, pour les endroits qui ne seront pas en pleine terre, il importe en effet d'avoir des revêtements adaptés aux usages attendus, qui soient résistants, durables, qui assurent de la perméabilité et permettent de conserver un certain confort thermique l'été. Le projet s'attache à prendre en compte les contributions du public en ce sens. Le confort maximal sera recherché, tout en répondant aux impératifs environnementaux pour la bonne gestion des eaux pluviales notamment.

Les équipements et le mobilier urbain

Afin d'inciter les usagers à investir la partie sud de la place Mondésir, les participants ont proposé **d'installer davantage de bancs, de chaises longues accessibles pour les PMR, de tables, une boîte à livres, un bac à compost à partager, des barbecues, un kiosque**, mais aussi **d'aménager des petites collines enherbées** pour créer une séparation visuelle entre les piétons et la route, et d'inviter les habitants à profiter de l'espace pour pique-niquer. Ils ont notamment cité à titre d'exemple l'aménagement réalisé dans le square des Commandos de France à Bordeaux. Cependant, quelques participants ne s'y sont pas montrés favorables en raison des déchets que cela peut générer. A cet égard, certains riverains ont suggéré **d'installer davantage de poubelles** pour améliorer la propreté du lieu. Lors des stands mobiles, certains riverains ont émis le souhait de **prévoir un parc à chiens** assez grand, à l'instar de celui situé dans le parc de Lussy. Ils ont aussi recommandé **l'installation de poches pour les déjections canines**. D'autres participants ont proposé de **créer un amphithéâtre** afin d'y organiser des pièces de théâtres, des spectacles les jours de marché ou d'autres événements. **L'installation d'un éclairage intimiste type « guinguette » en soirée** a été également proposé.

transports publics, telles que, par exemple, personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) ».

De nombreux participants ont témoigné du **manque d'espaces et mobiliers sportifs extérieurs**. Quelques habitants ont émis le souhait d'**aménager des équipements sportifs de proximité en libre accès, de type « pumtrack », skatepark, « street-workout », terrains de baskets, mini city stade, ou bien encore des cages de foot**. D'autres riverains ont précisé que le « pumtrack » était adapté à divers types de sports (BMX, VTT, skateboard, longboard, trottinettes, rollers, etc.). Ils ont à cet égard cité l'exemple du skatepark du Jard, mais qui est trop éloigné de la place. Outre l'espace situé au sud de la place, les riverains ont également préconisé l'installation de zones de sport entre l'avenue de la Marne et l'avenue du Maréchal Gallieni. Par ailleurs, si certains riverains souhaitent que **l'aire de pétanque soit conservée**, d'autres habitants craignent que le boulodrome souffre **d'un manque de fréquentation et d'utilisation**.

Plusieurs habitants ont témoigné de leur volonté **d'aménager des jeux d'enfants**, en créant **un citypark, en installant des cabanes, des jeux sur ressorts**, ou en ouvrant **une ludothèque**. Toutefois, quelques participants ont estimé que **l'aménagement de jeux pour enfants n'était pas bienvenu**, compte tenu de la présence d'une aire de jeux à 400 mètres sur l'avenue de la République. Ils ont également ajouté que de telles infrastructures pouvaient générer **des nuisances sonores** pour les riverains de la place. Certains participants ont proposé **d'aménager un petit parc pour enfants** notamment dans l'espace situé à l'ouest de la place, **devant l'actuelle Poste**. Quelques riverains ont aussi exprimé leur souhait d'accéder à **des équipements intergénérationnels**, tels que **des échiquiers en dur**.

Enfin, les participants ont estimé que **l'installation d'un point d'eau potable ainsi que des sanitaires** était nécessaire à la détente et le confort des habitants souhaitant passer du temps sur la place. Afin de créer un espace public animé, les riverains ont aussi exprimé leur souhait **d'ouvrir des espaces associatifs, des espaces de coworking, des boutiques éphémères, des foodtrucks, et des espaces d'échanges de bonnes pratiques** (bricolage, démarches administratives, numérique). Les participants ont également proposé **d'aménager un lieu d'accueil des personnes sans domicile fixe** pour leur apporter de l'aide mais également pour conférer symboliquement aux habitants et passants du quartier un sentiment de sécurité. Dans cette même perspective, un participant a proposé de fermer le parc la nuit et plusieurs participants ont émis le souhait **d'installer des caméras de vidéo-surveillance**, et de veiller à ce que l'espace situé au sud ne devienne pas un lieu de squat ou de trafic.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Il est noté l'intérêt manifeste du public pour faire de cette place un lieu de vie et pour accorder une place importante à l'enfant et à l'adolescent, avec de très nombreuses propositions en ce sens. Bordeaux Métropole et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont déjà intégré de nombreuses propositions dans le projet, et s'attachent à étudier toutes les contributions pour proposer un aménagement articulant au mieux des équipements de jeu, de loisir, sportifs, de promenade, et utilitaires (sanitaires notamment, point d'eau). Il n'est en revanche pas prévu de créer d'espace bâti sur l'espace public. Une attention particulière sera portée à la sécurité des espaces ainsi réaménagés.

La végétalisation

Les participants ont tous fait remonter le **manque de végétation** sur la place. Il existe aujourd'hui un espace vert au sud peu emprunté ainsi que des parterres de fleurs à l'ouest de la place appréciés par certains contributeurs. Beaucoup souhaitent par ailleurs un **embellissement et une désimperméabilisation du parking** d'Auchan en y intégrant de la végétation. Pour autant, les commerçants souhaitent, quant à eux, maintenir un **espace aéré** facilitant la visibilité de leurs commerces. Parmi eux, certains considèrent que la fréquentation du parc n'est pas souhaitable et qu'il faudrait par conséquent remplacer une partie de l'espace destiné à la végétation par des places de stationnement.

La quasi-totalité des personnes sont enthousiastes à l'idée de disposer d'un **parc au sud, végétalisé et ombragé où il serait possible de se balader**. Certains ont notamment cité **l'exemple de la place Gambetta ou du parc de Lussy**.

De nombreux participants ont émis le souhait de **transformer la place en îlot de fraîcheur**. Ils ont par exemple proposé de **créer des jardins partagés, de planter des arbres fruitiers, des arbres avec une floraison colorée, d'installer des fontaines**, mais aussi **de découvrir le cours d'eau Dèvèze**. Ils ont par ailleurs émis le souhait **d'assurer un entretien et suivi de la végétalisation**, notamment dans les premières années suivant le réaménagement de la place. Les choix se sont ainsi tournés vers une **végétation dense et entretenue, composée d'arbres à feuilles persistants, de haies et buissons, de massifs fleuris, de cactées et de plantes mellifères sans risques allergènes et de nuisibles**. **Le calcul du coût financier de la végétalisation** ainsi que **du ratio entre le nombre d'arbres plantés et le nombre d'arbres retirés** pour le réaménagement de la place est demandé. A cet égard, les participants ont demandé à **ne pas abattre les grands arbres existants**. Concernant la partie sud de la place, quelques

riverains ont proposé d'**installer des nichoirs à oiseau ou pour les chauves-souris, ainsi que des hôtels à insecte.**

En ce qui concerne la partie nord de la place, quelques riverains ont recommandé de veiller à ce **que les jardins de pluie ne soient pas propices à la prolifération de moustiques.**

Les réponses de Bordeaux Métropole

La désimperméabilisation et la végétalisation de la place sont des enjeux majeurs. Il s'agit de planter des arbres mais aussi de la végétation de différentes strates (arbustes, couvre-sols, engazonnement...). Une dizaine d'arbres, sur l'ensemble de la place, devront être supprimés, dont une partie sont morts ou en mauvais état sanitaire, sachant que le projet sera conçu en préservant au maximum les arbres existants. Le projet va continuer à s'affiner ; à ce stade il est prévu de planter environ 130 arbres. Bordeaux Métropole portera une attention à la limitation de la prolifération des moustiques, autant que possible. Enfin, le parking d'Auchan est privé et ne peut donc faire partie du projet de réaménagement de la place ; toutefois, il sera fait part des souhaits du public au propriétaire.

Le risque inondation

Quelques participants ont signalé **un affaissement de la chaussée dû aux écoulements souterrains de la Devèze et du versant Caudéran**, mais aussi **des problématiques de drainage**. En outre, quelques riverains ont indiqué qu'**une inondation** avait lieu au niveau du feu tricolore de l'avenue de la République, à côté du magasin Lou & Romy Concept Store, et qu'il serait intéressant de profiter du réaménagement de la place pour rectifier cette problématique. Quelques participants ont proposé de **créer un ouvrage de retenue sous la chaussée** pour éviter les inondations de la place. La collectivité a tenu à assurer que le **risque d'inondation a été pris en compte** dans le cadre du projet : des études sont menées avec la Régie de l'eau, et la désimperméabilisation de la place est prévue pour faciliter l'infiltration de l'eau.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Ces informations sont prises en compte et vont faire l'objet d'une attention particulière dans les études de conception du projet, afin de corriger les problématiques évoquées et de les anticiper dans le projet. La désimperméabilisation de la place permettra également une meilleure infiltration des eaux.

Les services et commerces

Les participants ont été amenés à s'exprimer sur leur usage des services et commerces actuels de la place Mondésir, mais aussi sur ceux qu'ils souhaiteraient voir se développer pour **améliorer la convivialité du lieu et répondre à leurs besoins**.

Encourager le développement des commerces

Aucun commerce présent actuellement n'a été remis en cause. Toutefois, les riverains et usagers de la place Mondésir ont fait remonter leurs besoins d'accéder à de **nouveaux services**. De nombreuses typologies de commerces ont été proposées en ce sens : **une boucherie, une fromagerie, une poissonnerie, un primeur, mais également un bar de boissons fraîches et « healthy », un bistrot, un fleuriste ou encore des magasins de mode**. En effet, quelques riverains ont ajouté qu'ils souhaitaient **diversifier la typologie des commerces au-delà des restaurants**. Dans cette perspective, les participants ont émis le souhait que la collectivité **mette en lumière les dispositifs permettant d'attirer de nouveaux commerces dans les spécialités susmentionnées**.

En outre, une attention particulière portée à **la pérennité des commerces existants pendant la période des travaux**, via notamment le déploiement de dispositifs d'aide, a été demandée. En ce qui concerne l'accès aux commerces, quelques propositions ont été formulées également, comme **l'aménagement d'un arrêt minute pour les livraisons dans l'avenue d'Arès**, mais aussi **l'ajout de places de stationnement pour accéder aux commerces** au-delà de celles prévues dans l'esquisse.

Globalement, les participants aux forums et stands mobiles se sont montrés **favorables au développement de terrasses pour les commerces** situés au nord de la place, même si certains riverains ont demandé que ces extensions ne contraignent pas les piétons à emprunter la piste cyclable, les mettant ainsi en danger.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Le dispositif d'indemnisation des commerçants durant les travaux (si ceux-ci durent plus de 4 mois) a été présenté durant la réunion avec les commerçants au printemps 2024. Des places de stationnement minute sont prévues dans le projet, et la création d'autres places vont être étudiées dans le cadre de la requalification de la rue Gallieni au droit du parking d'Auchan. La création de places « livraison », en

plus de celles prévues, pourrait être envisagée si l'espace et les conditions le permettent ; cela reste soumis à la faisabilité technique dans le cadre de la poursuite des études.

Le développement des terrasses envisagé tient bien entendu compte des déplacements : la piste cyclable indépendante, et le trottoir piéton ne seront pas impactés par ces terrasses.

Enfin, le développement commercial relève de l'initiative privée. Toutefois, le réaménagement de la place pour la rendre attractive peut également favoriser la création de nouveaux commerces.

Le marché

La programmation a prévu d'intégrer un espace dédié au marché dans l'éventualité où Auchan ne souhaiterait plus l'accueillir sur son parking. La plupart des participants ont indiqué que le marché dominical se déroulant sur le parking de Auchan était fortement **agréable, tant par sa taille, que par les produits et les prix qui y sont proposés**. Sa délocalisation serait donc envisagée exclusivement dans le cas où Auchan venait à faire le choix de ne plus l'accueillir. L'idée de prévoir un emplacement pour le marché au sud de la place **séduit, mais questionne** par ailleurs quant à l'espace ou aux **installations nécessaires** (praticabilité et solidité des sols, électricité, accessibilité des véhicules), ainsi qu'au **risque de hausse des coûts**. De plus, certains riverains ont partagé leurs **doutes concernant la possibilité que l'espace envisagé puisse accueillir le marché compte tenu des différences de superficie** entre l'espace du sud projeté et le parking actuel. Quelques participants ont à cet égard proposé de **déporter une partie du marché seulement**. Enfin, certains riverains se sont demandé **qui assurera la gestion du marché en cas de transfert sur la partie sud** de la place Mondésir.

Quelqu'un a souligné la possibilité d'organiser un **second jour destiné au marché**, cette fois-ci **sur la place réaménagée**. Une autre personne a fait valoir l'idée de **halles de marché, à l'image de celles de Talence, en bois implantée au milieu des arbres**. Les commerçants souhaiteraient que l'espace dédié au marché et inutilisé les autres jours soit **destiné au stationnement**.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Après étude précise de la capacité de la place sud à accueillir, possiblement, le marché associatif, il s'avère préférable de réfléchir à une autre solution de relocalisation dans le quartier, si cela devenait nécessaire à terme. De fait, articuler le marché, le parc et les divers équipements (jeux, loisir, sport...) sur un même espace est extrêmement contraignant, et ne permet pas un projet satisfaisant. Le constat est le même pour de potentielles halles. Par ailleurs, cela limite également les perspectives de

désimperméabilisation et d'offre de nouveaux espaces verts pour le quartier, pour un marché qui, à ce jour, est localisé sur le parking d'Auchan et dont le déménagement n'est qu'hypothétique.

Le devenir du parking d'Auchan

Plusieurs participants ont souligné l'opportunité d'**inclure le parking d'Auchan dans le réaménagement de la place**. Comme le terrain relève de la propriété d'Auchan, les habitants ont formulé plusieurs propositions pour permettre à la collectivité d'avoir une maîtrise et d'aménager ce foncier : préempter le terrain, ou recourir aux aides financières gouvernementales pour le réaménagement des zones commerciales en entrée de ville. D'autres participants ont également suggéré d'**intégrer Auchan dans les discussions** sur le réaménagement de la place Mondésir, mais aussi de **mettre en place une convention citoyenne permettant de réfléchir au traitement du paysage urbain du parking**.

Les réponses de Bordeaux Métropole

S'agissant d'un terrain privé, son aménagement relève effectivement de son propriétaire, en l'occurrence le groupe Auchan. Préempter le terrain supposerait qu'Auchan soit vendeur. Une convention citoyenne ne peut se tenir sur un bien privé sans y associer son propriétaire. Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac ont des rencontres avec Auchan sur le réaménagement de la place Mondésir, mais aussi dans l'optique d'un éventuel réaménagement du terrain Auchan.

Les mobilités

Les participants ont été encouragés à s'exprimer sur leurs usages et leurs attentes en termes de mobilité, qu'elle concerne les déplacements piétons, cyclables, les transports en communs ou en voiture.

Les trottoirs

Les piétons et les PMR traversant la place Mondésir ont insisté sur la **détérioration ainsi que l'étroitesse des trottoirs** (sur l'avenue de la République ou sur l'avenue du Maréchal Gallieni notamment). Un contributeur a à ce propos insisté sur l'importance d'un aménagement des trottoirs, compte tenu du nombre élevé de flux et de la nature des nombreux commerces présents (laboratoire, médecin, etc.). Une question a été posée sur l'existence des trottoirs dans le cadre du projet.

L'élargissement du trottoir, proposé au Nord de la place a eu des retours positifs, notamment pour ce qu'il offre en termes d'accessibilité et de terrassements. Toutefois, un contributeur préfère le minimiser pour maximiser l'espace au sud de la place, un autre le juge pertinent seulement au niveau du bar-tabac.

Les réponses de Bordeaux Métropole

L'état et l'é étroitesse des trottoirs sont des sujets partagés. Les trottoirs seront complètement repensés, refaits et élargis dans le cadre du projet, afin d'être fonctionnels, adaptés aux PMR, et déployer une belle ampleur paysagère, mais également afin de sécuriser les déplacements piétons en les séparant des flux vélos.

Comme dit par ailleurs, la rue Gallieni (entre la place Mondésir et la rue du Béarn) va faire l'objet d'une étude en vue de sa requalification.

Les passages piétons

Ils ont également relevé **l'insécurité du lieu, tant par le manque de passages piétons que par les difficultés de circulation**. Par exemple, quelques riverains ont souligné **la dangerosité de l'avenue du Maréchal Gallieni** pour les piétons. Pour y remédier, ils proposent de **généraliser le sens unique à l'ensemble de l'avenue**.

Les **difficultés d'accessibilité** aux PMR et aux poussettes ont également été mises en avant. Ainsi, le souhait de **sécuriser les déplacements** a été exprimé. Certaines contributions témoignent de l'intérêt de développer des **cheminements piétons sécurisés** au sein du parking d'Auchan, de mettre en place une limitation à 30km/h sur la place et à 20km/h dans les rues adjacentes en y établissant une priorité aux piétons, ou bien encore d'**installer des ralentisseurs pour sécuriser les abords piétonniers**. Lors des stands mobiles, les habitants ont aussi suggéré de **renforcer la signalétique pour les piétons**.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Parmi ses objectifs prioritaires, le projet de réaménagement vise à sécuriser et rendre plus confortables les déplacements piétons. La prise en compte de l'accessibilité PMR est obligatoire. Les différentes suggestions nécessitent des études techniques pour vérifier leur faisabilité mais aussi leur efficacité.

La requalification de la rue Gallieni (projet complémentaire) fera aussi la part belle aux piétons.

Une étude de circulation sera à envisager.

Les déplacements cyclables

Les déplacements cyclables et leurs conditions ont été abordés par de nombreux participants. Les cyclistes ayant participé à la concertation ont souvent exprimé un **sentiment d'insécurité à vélo** lié à la présence de la voiture et au manque d'infrastructures sécurisées pour les cyclistes. Un des objectifs de la programmation est de sécuriser les déplacements vélos. Certains ont demandé à disposer d'une **piste cyclable bidirectionnelle sur la façade nord**, ou bien encore **l'aménagement de pistes cyclables centrales** pour limiter les risques de conflits d'usage entre piétons, cyclistes et automobilistes. D'autres ont insisté sur la **continuité cyclable, ou leur volonté de séparer distinctement les différentes modalités de transport**, en particulier les pistes cyclables qui ne devront pas entrer en conflit avec les automobilistes ou les piétons. Cette distinction pourrait être effectuée par :

- Une piste cyclable légèrement **abaissée** par rapport au trottoir
- Des bordures de piste cyclable **chanfreinées** ou biseautées
- Un **revêtement** de piste cyclable différent de celui de la route qu'elle traverse
- Un **enrobé coloré**
- **Un éclairage spécifique au sol ou aérien**
- **Des feux vélos**, notamment pour tourner à gauche au grand carrefour avenue d'Arès

Toutefois plusieurs points d'attention ont été relevés :

- Ne pas avoir d'**angles droits**
- La bande cyclable sur le trottoir proposée à l'Est de l'Avenue de la République a inquiété un participant, car il ne correspondrait pas aux standards ReVE
- Le **maintien des priorités aux intersections**

Un contributeur a par ailleurs regretté la **clôture d'un chemin privé** reliant l'avenue d'Arès à celle de la République, auparavant utilisée par les vélos. De manière plus spécifique, un contributeur a souhaité la réouverture du chemin Eliane Victor, passant devant le bâtiment qui abritait auparavant l'annexe de la mairie de Mérignac. Un autre participant a regretté l'insécurité des déplacements cyclables dans le quartier des Maréchaux.

Les réponses de Bordeaux Métropole

L'objectif du projet est de permettre un cheminement sécurisé pour les cyclistes avec des voies dédiées et ainsi éviter le conflit cycle/voiture et cycle/piéton en continuité avec les pistes cyclables existantes. Il en est de même pour le stationnement des cycles qui devra également être repositionné pour fluidifier les circulations.

Les standards du ReVE seront mis en place sur les nouvelles pistes cyclables ReVE. Les aménagements sont étudiés en lien avec le service spécialisé de Bordeaux Métropole sur ce sujet, qui analysera les propositions faites par le public.

La question de la fermeture d'itinéraires qui étaient auparavant ouverts aux vélos ou piétons, sort du cadre du présent projet ; toutefois, ces questions pourront être transmises aux services compétents.

Le stationnement des vélos

Le **stationnement des vélos** a également fait l'objet de nombreuses attentes. Certains ont par exemple souhaité voir **davantage d'arceaux à vélos, ou encore des stationnements couverts, sécurisés**, sur les délaissés à l'ouest de la place par exemple. L'espacement entre les arceaux de vélos est à observer. Cet espace a également été plébiscité pour accueillir des **locations de vélos et de trottinettes**.

En termes d'équipements destinés aux vélos, certains ont exprimé leur besoin de disposer d'une **station d'entretien** comprenant, entre autres, des outils et une pompe à air.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Ces équipements sont prévus dans le projet.

L'accès aux transports en commun

Les riverains de la Place Mondésir regrettent la **difficulté d'accès** à des transports en commun, que ce soit au sujet des bus ou des tramways. Le **trajet** du bus de la ligne 1, ainsi que les **retards** des transports en commun, ont été des arguments cités comme contraignant l'usage par les riverains de la place Mondésir. Ainsi, plusieurs contributions relèvent l'importance de **développer l'offre de transports**, tant dans la **régularité** que dans la **fréquence**. Plus précisément, d'autres soulignent leur désir de **revenir à une ligne 1 reliant la gare à l'aéroport**, de **maintenir les arrêts de bus de l'avenue d'Arès**, ou bien encore de **créer un parking relai pour stationner son véhicule et prendre le bus**. Par ailleurs, certains riverains ont exprimé des inquiétudes et s'interrogent sur **de potentielles déviations de lignes de bus pendant la période des travaux**.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Le sujet de la ligne 1 est revenu à plusieurs reprises dans les contributions et questions. Il dépasse largement le cadre de la place Mondésir. Il s'inscrit dans la délégation de service public des transports en commun sur l'agglomération.

Sur la place et ses abords immédiats, la poursuite des études vise à dégager les meilleures options possibles pour un service rendu à l'utilisateur qui soit confortable.

Il est trop tôt, à ce stade, pour savoir si les lignes de bus devront être déviées durant les travaux.

La configuration des voies de bus

Des **doutes ont été émis sur la configuration de carrefour à quatre voies**, proposée dans la programmation **en raison de la longueur des bus** empruntant la place Mondésir, entraînant des difficultés pour tourner. Le contre-exemple du carrefour entre la rue Judaique et la rue du Château d'eau a été cité comme une configuration similaire qui a entraîné de nombreuses problématiques par rapport aux trottoirs et plots.

Par ailleurs, **certains sont inquiets quant à la fluidité de la circulation si des arrêts de bus venaient à être installés au sud de la place ou en amont** (dans le sens de Mérignac).

Les réponses de Bordeaux Métropole

Des modélisations de la circulation seront menées pour étudier ces points.

Le trafic routier

Les déplacements et le stationnement automobiles ont été des sujets prééminents. L'usage de la place Mondésir est fortement **ancré dans les habitudes des automobilistes** mérignacais et bordelais. **Certains seniors ont souligné leur besoin d'utiliser la voiture pour accéder à leurs activités quotidiennes**. Ainsi, une fréquentation importante est soulignée (rue de Berlet) et **des embouteillages se forment aux heures de pointe** sur l'avenue du Maréchal Gallieni, mais aussi sur l'avenue de la Marne en amont de la place Mondésir. A cet égard, les habitants craignent **un report de trafic vers la Glacière** pour les automobilistes, compte tenu de la fermeture de l'accès à la rue Guynemer depuis l'avenue du Maréchal Gallieni. Les habitants ont aussi formulé plusieurs propositions pour diminuer les embouteillages : diminuer l'attente aux feux tricolores et **privilégier l'aménagement d'un rond-point plutôt que celui d'un carrefour à 4 voies**.

Certains contributeurs ont demandé à veiller à **ne pas déporter le trafic automobile sur les axes alentours**. Plus généralement, les riverains ont demandé à **rompre les lignes droites pour réduire la**

vitesse des automobilistes et poser des **radars de feux**. Quelques participants ont également demandé à **améliorer la circulation des motos**. D'un point de vue général, **la présentation du schéma de circulation** lors d'un prochain rendez-vous de concertation est souhaitée. En effet, certains participants ont demandé des clarifications sur l'accès à la rue Jean Grondel.

Quelques habitants ont également proposé d'**ajouter sur la place des services d'autopartage**.

Enfin, d'un point de vue plus global, un contributeur a proposé de **supprimer la place pour agrandir et ajouter des voies**. Un autre participant a suggéré d'**aménager un tunnel souterrain pour séparer la circulation de la place**.

Les réponses de Bordeaux Métropole

Le principal enjeu du projet est de faire de cet espace une place urbaine et paysagère. En ce sens, il ne s'agit pas d'ajouter des voies ou de créer un tunnel, ce qui suppose des infrastructures très importantes, mais d'optimiser les aménagements permettant la circulation automobile en conservant la fluidité de celle-ci. Il s'agit également de permettre l'accès à la ville pour tous en incitant au report modal, de rééquilibrer la place de la voiture dans l'espace public et de limiter le trafic de transit.

Un carrefour à sens giratoire, ce qui est déjà en partie l'existant sur la place, nécessiterait de consommer beaucoup d'espace, ne permettant ainsi pas de réaménager le reste de la place sauf à la marge.

Des modélisations de trafic ont été faites en amont sur plusieurs types de carrefour. Il en est ressorti que le carrefour en croix est celui offrant le meilleur fonctionnement.

Ce projet vise également à réduire les itinéraires de shunt (de substitution), et donc à supprimer la circulation de transit dans les petites rues, qui doivent rester dédiées aux riverains. Un itinéraire de shunt n'existe que s'il fait gagner du temps à ceux qui l'empruntent.

L'accès à la rue Guynemer et aux rues alentour suppose un détour pour certains riverains ; d'autres rues sont à double sens et permettent des accès différents. En revanche, les riverains de la rue Guynemer pourront bénéficier d'une rue à la circulation apaisée, et adaptée à son gabarit étroit.

Le sens de circulation

Le sujet de la voirie divise, car d'autres usagers **souhaitent passer l'Avenue du Maréchal Gallieni, celle d'Arès ou de la Marne, en sens unique, de sorte à pouvoir élargir les trottoirs ou ajouter un itinéraire**

cyclable. Toutefois, d'autres participants ont témoigné de leur souhait de **maintenir l'Avenue du Maréchal Gallieni en double sens.**

De nombreuses contributions ont mentionné les **difficultés à sortir de la rue des Lavoirs**, en raison d'un trafic engorgé dans cette dernière ainsi que sur l'avenue du Maréchal Gallieni, dont l'accès est dangereux par le mauvais positionnement du miroir.

Plusieurs craintes ont été exprimées sur les déplacements et le sens de circulation envisagé :

- La mise **en sens unique de l'avenue d'Arès pourrait générer de forts ralentissements.** Un contributeur souhaite maintenir l'avenue du Maréchal Gallieni en double sens, tout en élargissant les trottoirs.
- **La suppression de l'accès à la rue Guynemer par l'avenue de la République a cristallisé de nombreuses réactions.** Pour cause, la présence de nombreuses **rues à sens unique** alentours, qui contraindraient l'accès à Bordeaux depuis Mérignac par une **déviation d'1,6km**, ce qui pourrait, selon certains, entraîner **davantage de circulation et par extension, d'embouteillages.** De plus, ces déviations conduiraient les automobilistes à **emprunter des rues dans lesquelles se trouvent des écoles** (rue Bernard Adour, rue Victor Caffin, rue Charles Versein, avenue de la République, etc.). De plus, des riverains ont indiqué que ce report de l'accès à la rue Guynemer ne concernait pas que cette dernière, mais également **toutes les rues perpendiculaires**, pour beaucoup en sens unique (rue Jean Grondel, rue Mondésir, rue des Villas). Des riverains ont par ailleurs évoqué l'idée de **passer la rue Guynemer en bidirectionnel pour les riverains uniquement.** Toutefois, d'autres riverains ont soutenu la suppression de l'accès à la rue Guynemer et **plaident en faveur d'un changement de comportement et d'usage des automobilistes.**

Les réponses de Bordeaux Métropole

Il n'a pas été prévu, dans le projet, de changement des sens de circulation existants.

La question de la sortie de la rue des Lavoirs a été évoquée à plusieurs reprises ; comme dit par ailleurs, la partie de la rue Gallieni comprise entre la place Mondésir et la rue du Béarn pourra faire l'objet d'une étude de requalification, à coordonner avec celle sur la place Mondésir.

Pour rejoindre la rue Guynemer, l'accès se fera via l'avenue de la République ; modifier le sens de circulation d'une des rues situées entre l'avenue d'Arès et l'avenue de la République pourrait être étudié, afin de raccourcir le détour et éviter une rue avec une école.

Le stationnement

Dans l'ensemble, les automobilistes utilisent le **parking central pour stationner et les rues alentour pour gagner du temps** (rue de Berlet, rue Jean Grondel, allée Mirabeau, etc.). Plusieurs problématiques quotidiennes sont identifiées par les automobilistes tel que le stationnement sauvage sur l'Avenue d'Arès ou encore le manque de stationnement. Des participants ont émis des **doutes sur la réduction du nombre de places de stationnement**, notamment pour les riverains. Certains ont soulevé les **risques de perte de clientèle** pour les commerces ainsi que les **potentielles nuisances créées par les stationnements illicites**. Par ailleurs, certains participants ont signalé à la collectivité la **pratique des promoteurs consistant à vendre ou louer séparément les places de stationnements** (créées dans le cadre de construction de nouveaux immeubles d'habitation) des logements, réduisant le nombre de places de stationnement pour les riverains.

Sur le point du stationnement, plusieurs idées ont été évoquées :

- **Un stationnement gratuit limité à une heure** pour permettre d'éviter les voitures ventouses
- La création d'un **parking souterrain**
- La mise en place du **stationnement en épis** le long de l'axe principal
- **Une action de la police contre le stationnement sur les espaces piétonniers**
- L'installation d'**une borne de recharge pour les véhicules électriques**

Les réponses de Bordeaux Métropole

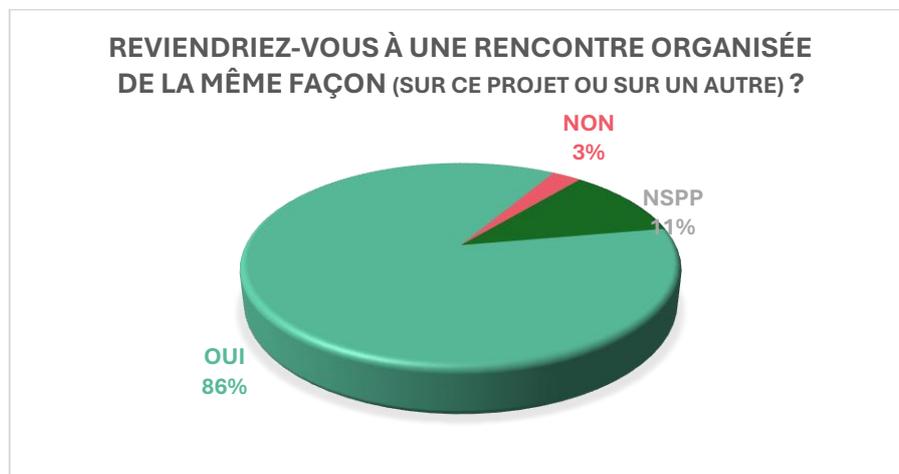
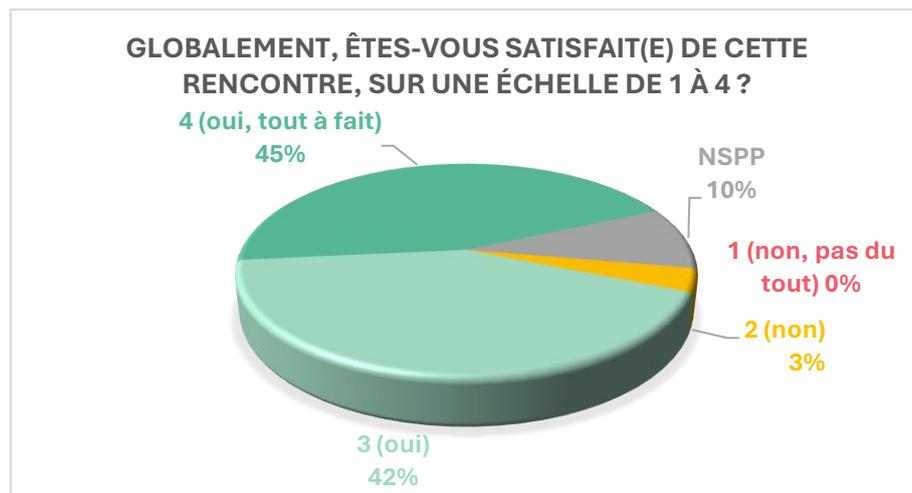
Le projet prévoit la création de places de stationnement « minute », ou à durée « limitée », afin de favoriser le turn over et éviter les véhicules ventouses. Cela permettra notamment de proposer du stationnement, y compris PMR selon les normes requises, pour l'activité commerciale.

Il est envisagé l'étude, sur la rue Gallieni, de création de places de stationnement dans le cadre d'une possible requalification de celle-ci.

Les différentes propositions faites par public pourront être analysées dans le cadre des études en cours, et intégrées, si elles s'avèrent faisables au stade suivant du projet.

PARTIE 4 : ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Globalement, les répondants sont **satisfaits (42 %)**, voire **très satisfaits (45 %)** de la rencontre à laquelle ils ont participé. Ils sont **prêts à 86 % à revenir** à une rencontre organisée de la même façon.



Extraits des commentaires (l'exhaustivité des commentaires est disponible dans le tableur excel en annexe) :

« Présentation claire dans les objectifs » « Liberté d'écoute », « Proximité des acteurs du projet, possibilité offerte à tous de s'exprimer », « Organiser des moments d'échanges plus posés », « Tous les points de vue ont pu être exprimés et écoutés »

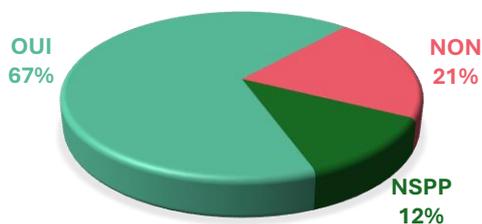
La majorité des répondants (**63 %**) **connaissait le projet avant de venir à la réunion** : le public semble s'être tenu informé préalablement à la réunion, il était certainement en attente de précisions sur des points spécifiques plutôt que d'un discours général. **Cette caractéristique plaide en faveur :**

- **du format « forum participatif »** qui a été choisi pour 2 rencontres : elles permettent de réduire la partie informative (en introduction), afin de favoriser le recueil des contributions des participants sur les stands (en 2^{ème} partie de réunion), puis de consacrer une dernière séquence à des questions-réponses en plénière
- une **balade** pour capter la population peu ou pas du tout au courant du projet

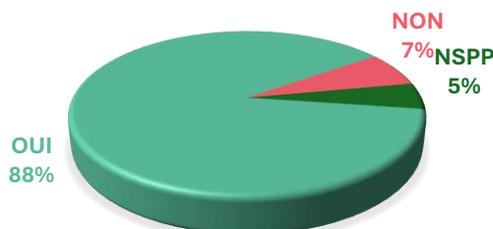
Malgré tout, **87 %** des répondants estiment que **la présentation leur a permis d'en savoir davantage** sur le projet et **67 % qu'elle était complète** : **l'objectif de pédagogie semble atteint**, d'autant plus que **la présentation a été jugée claire par 88 %** des répondants, ce qui constitue un excellent retour.



LA PRÉSENTATION DU PROJET PAR LES ORGANISATEURS VOUS A-T-ELLE SEMBLÉ COMPLÈTE ?



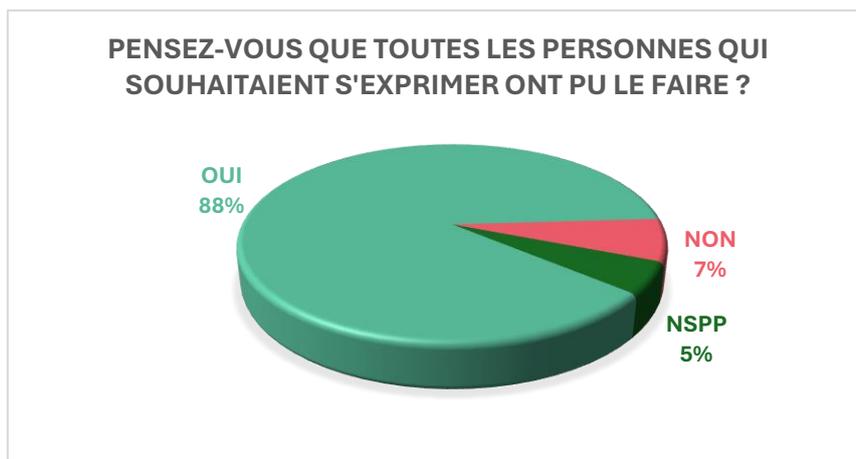
LA PRÉSENTATION DU PROJET PAR LES ORGANISATEURS VOUS A-T-ELLE SEMBLÉ CLAIRE ?



Extraits des commentaires (l'exhaustivité des commentaires est disponible dans le tableur excel en annexe) :

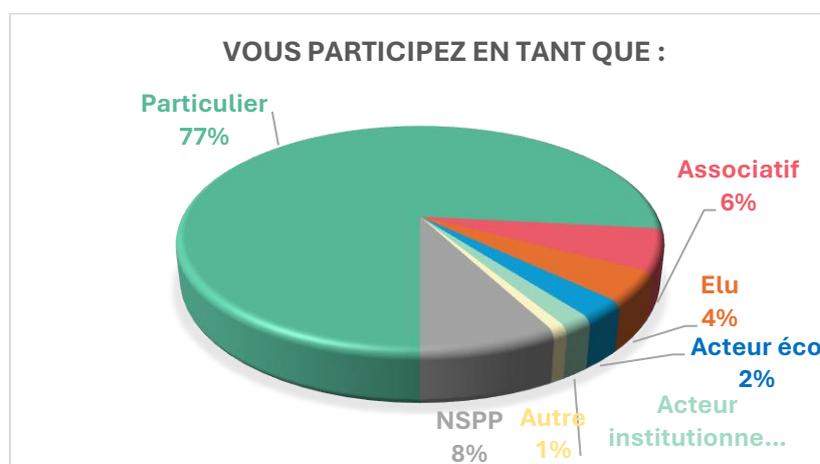
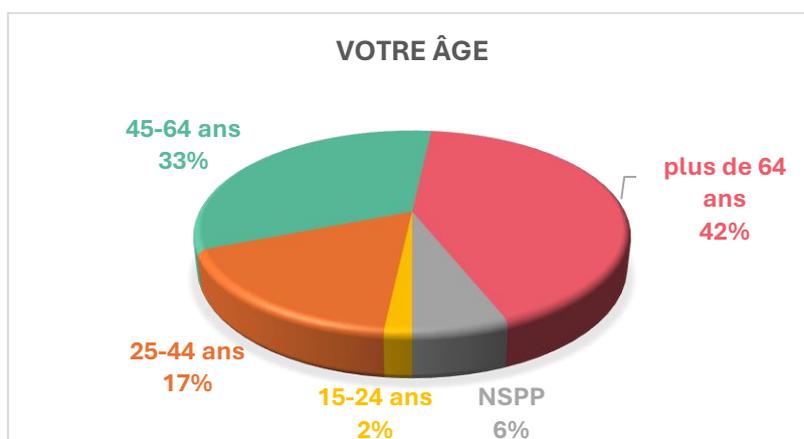
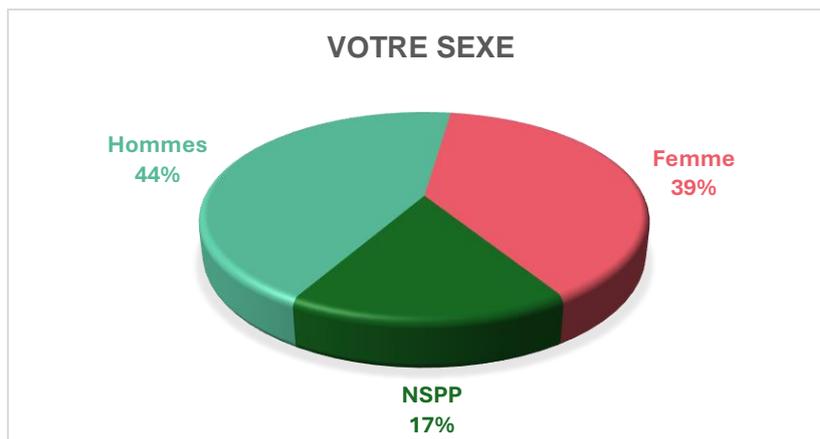
« Intéressant pour la suite », « Présentation des esquisses et découpage des ateliers », « Bien structurée, détaillée mais concise », « L'existence de supports papiers », « Déjà informés par internet », « Gestion des eaux pluviales et stationnement peu évoqués », « Pas suffisamment de données prises en compte », « Questions sans réponses claires », « Le projet n'a pas été présenté »

Les conditions de l'échange avec les participants sont particulièrement appréciées : 88 % des répondants jugent que « toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer ont pu le faire » et 90 % que « les organisateurs se sont montrés attentifs et à l'écoute de tous les arguments exposés par les participants ».



Le **taux de retour est globalement très bon (61 %**, soit 115 questionnaires recueillis), avec toutefois des écarts entre les forums participatifs allant de 53 % à 77 % de répondants.

Plus d'hommes (44 %) que de femmes (39 %) ont répondu. La moyenne d'âge est de **plus de 64 ans (42 %)**, et les participants étaient essentiellement des **particuliers (77 %)**.



CONCLUSION

La démarche de concertation sur le réaménagement de la place Mondésir a suscité une importante mobilisation des habitants et des usagers de la place qui ont fortement contribué pendant les rencontres organisées et sur le registre numérique.

A la suite de la démarche de concertation, le travail technique sera poursuivi et nourri des contributions émises. Une restitution sera réalisée lorsque le projet sera finalisé.

ANNEXES

Annexe n°1 : Délibération sur les modalités de concertation

	Présentation du rapport au Conseil de Bordeaux Métropole du 2 février 2024	Rapport
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 39505

Commission(s) : Infrastructures routières et ferroviaires du 12 janvier 2024
Mérignac / Bordeaux - Place Mondésir - Lancement de la concertation réglementaire et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Résumé : Le réaménagement de la place Mondésir est une action inscrite au contrat de co-développement des communes de Mérignac et de Bordeaux. Ce futur aménagement a pour objectif de transformer cet espace en une véritable entrée de ville, de conférer à cette place, aujourd'hui fonctionnaliste, une véritable qualité paysagère et urbaine, tout en maintenant une circulation fluide, lisible et sécurisée, quel que soit le mode (piéton, vélo, bus, voiture). Ce projet est soumis à concertation réglementaire en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Documents annexes : Plan Mondésir - Secteur étude

14

Le projet de réaménagement vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- conférer à cette place, aujourd'hui fonctionnaliste, une véritable qualité paysagère et urbaine, en maintenant une circulation fluide, lisible et sécurisée, quel que soit le mode (piéton, vélo, bus, voiture),
- proposer une infrastructure cyclable continue et aux standards REVE (2 pistes unidirectionnelles de 2,5m),
- désimperméabiliser et végétaliser la place,
- valoriser les commerces par un espace dédié et le maintien d'une offre de stationnement minute à proximité,
- développer un espace paysager générique au sud pouvant accueillir le marché.

III - Modalités de la concertation

Conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales, et des autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et leurs propositions. Cette concertation légale doit être menée avant toute décision arrêtant la nature et les options essentielles du projet d'aménagement.

Cette concertation se déroulera selon les modalités minimales suivantes, mises en œuvre par Bordeaux Métropole, avec l'appui des communes de Mérignac et de Bordeaux :

- insertion d'une annonce dans un journal local au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation, informant de la date de lancement et des modalités de concertation,
- le dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public de ces locaux et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Mérignac, en mairie de quartier de Bordeaux-Caudéran, et dans les locaux de la Métropole (Pôle Territorial Ouest et Pôle Territorial de Bordeaux),
- insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>) et la mise en place de pages dédiées permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- la tenue de deux réunions publiques,
- une animation sur site à minima une fois.

Le dossier consultable comprendra à minima la présente délibération, ainsi qu'une notice explicative, un plan de situation et un programme d'aménagement.

Ce dossier pourra, le cas échéant, être alimenté par d'autres éléments complémentaires. Dans cette hypothèse, le public en sera informé. Il en sera de même en cas de mise en place de modalités complémentaires.

La date de clôture de la concertation sera communiquée au minimum sept jours avant la date de clôture par voie de presse (presse locale) et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole. Le bilan de cette concertation sera arrêté par le Conseil de Bordeaux Métropole à l'issue de cette procédure, conformément aux exigences de l'article L. 130-6 du Code de l'urbanisme.

Il est proposé que le Président puisse, par arrêté, préciser, modifier ou compléter les objectifs et modalités de la concertation comme l'autorisent les dispositions de l'article L103-3 du Code de l'urbanisme. L'arrêté sera alors versé au dossier de concertation (papier et électronique) et le public en sera informé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

34

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I - Préambule / contexte

Bordeaux Métropole a engagé une réflexion quant au devenir de la place Mondésir, espace avec un caractère routier marqué à l'interface des communes de Bordeaux et de Mérignac, à la croisée des quartiers de La Glaçière, Caudéran et Saint-Augustin.

Plusieurs axes structurants est-ouest traversent la place : les avenues d'Arès, de la République, de la Merne. En parallèle, plusieurs axes secondaires se raccordent sur la place mais assurent un rôle important tant de connexion nord-sud, que de desserte du quartier.

On note également la présence d'un pôle commercial important autour du supermarché Auchan, côté Mérignac, et de petits commerces de proximité, à la fois à Bordeaux et à Mérignac.

La place est située en secteur urbain, mais affiche un paysage contrasté et peu structuré.

Plusieurs études ont été menées pour donner à cette place un caractère plus urbain, mais également pour mieux aménager les conditions de mobilité des transports en commun, des deux-roues et des piétons.

Une étude de programmation menée en 2018 a fait émerger un scénario possible. Toutefois, il est apparu nécessaire de prendre en compte des évolutions liées à la nouvelle Délégation de Service Public de transports, au Plan Marche, ainsi qu'au Réseau express vélo (REVE) approuvé par délibération du Conseil de Métropole n°2021-736 du 25 novembre 2021. La ligne 11 du réseau REVE traverse en effet la place Mondésir.

Une étude de programmation intégrant ces enjeux a été lancée au 2^{ème} semestre 2022, et a permis de dégager des scénarios présentés en janvier 2023. Ceux-ci ont été approfondis et déclinés en variantes, ayant toutes fait l'objet de modifications de circulation pour confirmer la faisabilité du projet sur le plan de la mobilité des véhicules.

Un comité de pilotage s'est tenu en décembre 2023 et a validé les principes généraux du projet ainsi que l'engagement de sa mise en œuvre opérationnelle.

II - Enjeux et objectifs du projet

Un des enjeux majeurs du futur aménagement sera de transformer cet espace en une véritable entrée de ville.

Plus précisément, les enjeux qui ressortent du diagnostic mené dans le cadre de l'étude de programme, sont les suivants :

- d'une coupure dans le tissu urbain, faire une composition d'ensemble créant du lien,
- d'un espace routier fonctionnaliste, faire une place vivante autour de ses espaces publics,
- d'une frange plantée sous-valorisée, créer une aménité paysagère et environnementale pour le quartier,
- intégrer le réseau REVE et améliorer la place donnée aux transports en commun, intégrer les évolutions générées par la DSP transports, prendre en compte la possible évolutivité de l'emprise d'Auchan,
- donner une place aux piétons et traiter les cheminements piétons avec mise aux normes Personne à mobilité réduite (PMR),
- renaturer la place,
- intégrer la problématique des stationnements,
- maintenir le dynamisme commercial de la place, relocaliser le marché, développer la vie de quartier,
- préserver les quartiers résidentiels mitoyens des circulations de transit.

24

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2, VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants, R103-1 et L300-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est dès à présent nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations, et de présenter des observations ou propositions,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet, précisés par le paragraphe 2 de la présente délibération, ci-dessus,

Article 2 : d'ouvrir la concertation relative au projet de réaménagement de la place Mondésir à Bordeaux et Mérignac, relative aux études sur le périmètre annexé,

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites au paragraphe 3 de la présente délibération, ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de clôture.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-présidente,

Madame Andréa KISS

44

Annexe n°2 : Avis d'ouverture de la concertation

Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT
N°34METAPPROJ28 du 14 Février 2024
N°34METAPPROJ28 du 14 Février 2024

Reçu à la préfecture de Bordeaux	Mis en ligne le	Affiché au siège le
----------------------------------	-----------------	---------------------

Direction Générale des Territoires
Pôle Territorial Ouest
Direction du Développement et de l'Aménagement
Service Aménagement Urbain

ARRÊTÉ DE BORDEAUX MÉTROPOLE

OBJET : MERIGNAC – place Mondésir - concertation réglementaire

Yu les articles L103-2 et suivants, et R.103-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Yu la délibération n° 2024-94 du 2 février 2024 relative à l'ouverture d'une concertation portant sur le réaménagement de la place Mondésir à Mérignac et Bordeaux.

Yu les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place.

Yu la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président.

Considérant que la délibération n° 2024-94 du 2 février 2024 n'ayant pas précisé la date d'ouverture de cette concertation, il revient au Président de la fixer.

Considérant que le Président peut également préciser les modalités de la concertation.

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTÉ

Article 1 DATE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION
L'ouverture de la concertation relative au projet de réaménagement de la place Mondésir à Bordeaux et Mérignac est fixée au 12 mars 2024 à 9h00.

Article 2 INFORMATION DU PUBLIC
Le public sera informé de cette date et des modalités de la concertation par un avis publié, minimum 15 jours avant, dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bordeaux et de Mérignac, au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Article 3 RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC
Le recueil des avis du public se fera selon les modalités suivantes :
Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public de ces locaux et d'un registre permettant de consigner les observations du

public en mairie de Mérignac, en mairie de quartier de Bordeaux-Caudéran et dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Ouest et Pôle Territorial de Bordeaux)

- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>) et mise en place de pages dédiées permettant également de recueillir les avis et observation du public directement via ce site ;
- Tenue de deux réunions publiques ouvertes à tous ;
- Animation, autour de la place Mondésir d'une balade urbaine ouverte à tous et de, a minima, deux stands mobiles ouverts aux passants.

Les dates des réunions publiques et de la balade urbaine seront annoncées sur le site internet participation de la Métropole et par les moyens de communication habituels de la Métropole et des deux communes.

Article 4 DATE DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION
La clôture de la concertation relative au projet de réaménagement de la place Mondésir à Bordeaux et Mérignac sera annoncée par voie de presse et sur le site internet participation de la Métropole.

Article 5 CONTROLE DE LEGALITE
En application de l'article L2131-2 du CGCT, le présent arrêté est soumis au contrôle de légalité et sera transmis au Préfet.

Article 6 FORMALITES DE PUBLICITE ET D'ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACTE
Le présent acte sera mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Bordeaux Métropole et par affichage.

Article 7 EXECUTION
Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 VOIES ET DELAIS DE RECOURS
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ses formalités de publicité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'arrêté ou du rejet du recours gracieux par l'Administration.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 14 février 2024

Le Président

Alain Anziani

Annexe n°3 : Avis d'information de l'ouverture de la concertation

(Publié dans le journal « Sud-Ouest »)

**AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION
COMMUNE DE BORDEAUX
ET COMMUNE DE MERIGNAC
Réaménagement de la place Mondésir**

Le public est informé que par délibération n° 2024-94 du 2 février 2024 le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le réaménagement complet de la place Mon-désir, sur les communes de Bordeaux et de Mérignac.

Un dossier de concertation et un registre de concertation seront déposés :

- Au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé 10-12 avenue des Satellites, le Haillan.
- Au Pôle Territorial de Bordeaux de Bordeaux Métropole, situé Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier, Bordeaux.
- A la mairie de Bordeaux-Caudéran, située 130 avenue Louis Barthou, Bordeaux.
- A la mairie de Mérignac, située 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Mérignac.

Ces dossiers seront tenus à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet à compter du 12 mars 2024 aux jours et heures habituels d'ou-verture au public, et ce, pendant toute la durée de la concertation ainsi que sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr Il sera également organisé des réunions publiques, des stands d'animation et une balade urbaine.

La clôture de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole

Annexe n°4 : Publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole



PRESENTATION COMMENT ÇA MARCHE ? SE CONNECTER / CRÉER UN COMPTE

PARTICIPATION BORDEAUX MÉTROPOLE

Rechercher

PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES CARTE DES PARTICIPATIONS AGENDA COMMUNAUTÉ AIDE CONTACT

Vous êtes ici : Accueil > Participations par thématiques > Déplacements > Réaménagement de la place Mondésir à Bordeaux et Mérignac

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE MONDÉSIR À BORDEAUX ET MÉRIGNAC

PARTICIPATION EN COURS Publiée le 12/03/2024

La place Mondésir s'apparente aujourd'hui à un grand nouet routier qu'on traverse, davantage qu'un lieu où on a envie de s'attarder. Le projet consiste à améliorer les conditions de circulation pour tous les modes (voitures, bus, vélos et piétons), à élargir les trottoirs devant les commerces et à créer un vaste espace paysager au sud, capable d'accueillir le marché dominical et d'autres usages récréatifs.

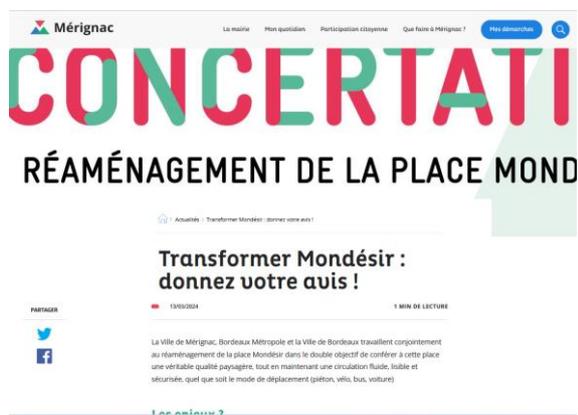
Vous pouvez participer au projet en exprimant votre avis et vos idées !

Etat de la participation : En cours



Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108596-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié le : 16/06/2025

Annexe n°5 : Publication sur le site internet de la mairie de Mérignac



Annexe n°6 : Article publié dans le journal « Sud-Ouest »



Annexe n°7 : Panneau d'affichage



CONCERTATION

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE MONDÉSIR

Pour en savoir plus et donner votre avis, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole :



<https://participation.bordeaux-metropole.fr>



Annexe n°8 : Affiches



CONCERTATION

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE MONDÉSIR

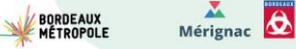
Nous vous donnons rendez-vous pour

 <p>UN FORUM PARTICIPATIF Salle des Fêtes de la Glacière Le 14 mars 2024 de 18h30 à 20h30</p>	<p>Au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter la programmation et de la concertation Recueillir vos contributions
 <p>UNE BALADE URBAINE Place Mondésir Le 21 mars 2024 de 18h00 à 20h00</p>	<p>Au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recueillir vos attentes pour le devenir de la place <p>Inscription demandée via le site de la participation</p>

Pour en savoir plus et donner votre avis, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole :



<https://participation.bordeaux-metropole.fr>




CONCERTATION

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE MONDÉSIR

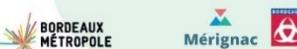
Nous vous donnons rendez-vous pour

 <p>UN FORUM PARTICIPATIF Salle des Fêtes de la Glacière Le 10 décembre 2024 de 18h30 à 20h30</p>	<p>Au programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter les avancées du projet Partager les premiers enseignements de la concertation Poursuivre les échanges pour préciser le projet
---	---

Pour en savoir plus et donner votre avis, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole :



<https://participation.bordeaux-metropole.fr>



Annexe n°9 : Flyers et courriers distribués

 **Mérignac**

Concertation

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE MONDÉSIR

Bordeaux
le 26 février 2024,

Madame, Monsieur,

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac ont le plaisir de vous annoncer le lancement de la concertation portant sur le réaménagement de la Place Mondésir. De premières études techniques ont permis d'élaborer les grands principes du réaménagement de la place. Ces derniers ont été validés par les deux communes. Pour enrichir cette programmation des attentes et de l'expérience des riverains et des usagers de la place, une concertation s'ouvrira le 11 mars 2023.

La concertation sera rythmée par différents événements pour permettre aux bureaux d'études d'enrichir le projet de vos attentes.

Nous avons donc le plaisir de vous donner rendez-vous pour :

- Une réunion publique le jeudi 14 mars à 18h20, à la Salle des Fêtes de la Glacière
- Une balade urbaine le jeudi 21 mars de 18h à 20h sur la place Mondésir.

Des stands mobiles seront également organisés au printemps pour échanger avec les usagers.

De nombreux outils de contributions seront mis en œuvre (registres papier en mairie, site internet de la participation de Bordeaux Métropole) pour recueillir votre avis. Un dossier de concertation est également disponible pour vous permettre de prendre connaissance du projet et son état d'avancement.

Nous sommes ravis de pouvoir échanger prochainement avec vous sur ce sujet et espérons vous voir nombreux lors des rendez-vous à venir.

Plus d'informations sur : participation.bordeaux-metropole.fr

 **BORDEAUX MÉTROPOLE**



CONCERTATION

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE MONDÉSIR

Nous vous donnons rendez-vous pour

UN FORUM PARTICIPATIF
Salle des Fêtes de la Glacière

 Le 10 décembre 2024
de 18h30 à 20h30

Au programme :

- Présenter les avancées du projet
- Partager les premiers enseignements de la concertation
- Poursuivre les échanges pour préciser le projet

Pour en savoir plus et donner votre avis, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>



 **BORDEAUX MÉTROPOLE**  **Mérignac** 

Annexe n°10 : périmètre de diffusion en boîte aux lettres

